

## Femme et discours : la peur en partage

### Résumé

Cet article se propose de voir, décodant quelques éléments de codes culturels, dispositifs socio-politique et discours religieux, si la représentation (pas seulement occidentale) de la femme musulmane, l'enfermant dans l'image de l'être que la religion islamique aurait réduit à l'état de d'esclave, exclusivement consacrée au bien-être de l'homme (père, frère ou mari) qui la cloître, la voile et la muselle autant pour préserver sa « propriété » que pour préserver l'ordre social et moral qui serait gravement menacé, si la femme venait à être « libérée », si elle accédait à la prise de parole dans l'agora masculine, est justifiée, ou bien si elle n'est que la partie émergée d'une perception universelle de la femme et de la féminité.

L'universalité de cette perception de la féminité va apparaître à travers l'identité des discours religieux et sociaux de différentes cultures, ainsi que de la similitude des dispositifs sociologiques et langagiers mis en place par les communautés afin de prendre et préserver un pouvoir mâle dont l'une des tâches sera d'organiser un effacement, une dématérialisation de la femme, y compris du discours verbal, afin de se préserver de ses maléfices, de l'empêcher d'exercer les terribles pouvoirs que lui confère sa sexualité sur les croyants (musulmans, chrétiens, animistes, grecs, romains, iroquois... se rejoignent sur ce point) et les hommes en général. Il s'agit de conjurer une peur atavique, « ectoplasmique » dit Roger Caillois, en entravant son agent, la femme.

**ABDOU Kamel**  
Département de Français  
Université Mentouri  
Constantine (Algérie)

### ملخص

### Introduction

يعني هذا المقال بتقصي مدى صحة الفرضية القائلة بأن الصورة الرائجة عن المرأة المسلمة في نظر الغربيين والتي مفادها أن دور المرأة قد قصره الإسلام على كونها أمة مسخرة لخدمة الرجل سواء أكان أبا أو أخا أو زوجا يحبسها ويحجبها ويكبت رأيها حفاظا عليها كأنها ملك له وصيانة

L'actualité de ces dernières années ayant mis, pour des raisons qui ne constituent pas l'objet de cet article, la religion islamique sous les feux de la rampe, il est loisible de constater à travers ouvrages, publications diverses, prises de parole publiques et positions politiques, que l'élément autour duquel se cristallisent, presque

للنظام الاجتماعي والأخلاقي الذي قد يتهدهده حرية المرأة

ولو أن لها حق إبداء الرأي في مجال مخصص للذكور مما يجعل من المرأة طرفا بارزا في التصور العالمي للمرأة والأنوثة.

يتجلى هذا التصور العالمي للأنوثة من خلال ماهية الخطابات الدينية والاجتماعية لمختلف الثقافات، ومن التشابه في الإجراءات الاجتماعية والخطابية التي اصطنعتها المجتمعات للحفاظ على سلطة الرجل التي تقضي فيما تقضي بمحو وتغيب المرأة عن الخطاب المتداول اتقاء لشرونها والحيلولة دون ممارستها لسطوتها المتأتية من أنوثتها على الرجال المؤمنين ( من مسلمين ونصارى ويونان ورومان ومختلف الملل والنحل إمنعها من يترتب عنها لامتلاك المنظومات العالمية.) و الرجال عموما.

و كما قال روجي كايوا: ينبغي التخلص من خوف موروث بإزالة الداعي إليه، أي المرأة.

systematiquement, les propos pour stigmatiser cette religion, est la femme.

L'islam serait la religion qui les cloîtrait, les opprimerait, les voilerait, les ferait lapider...L'islam religion « inhumaine et misogynne qui enveloppa (la femme) dans des voiles, la séquestra (...) l'étouffa... » S'en indigne Pommerol<sup>1</sup>

Il nous a semblé utile, au regard de ces jugements, de voir, aussi bien du point de vue des textes religieux que des usages et des lois, dans quelle mesure cela serait justifié, et surtout dans quelle mesure ce statut supposé de la femme ne concerne que les musulmanes, notamment maghrébines. Vérifier enfin si l'imposture méthodologique et le préjugé ne l'emportent pas sur le constat.

Il est vrai qu'un premier regard comparatif montrerait que la différence du statut de la femme dans la société maghrébine traditionnelle et celui des femmes occidentales semble évident tant sont patents l'effacement de l'une et la visibilité de l'autre dans l'espace social

## I- LA SOCIÉTÉ MAGHREBINE TRADITIONNELLE

### 1-L'espace

L'agora de la communauté maghrébine traditionnelle est un espace masculin. Les femmes sont cloîtrées dans les espaces féminins que sont les maisons, et ne franchissent le seuil qu'à certaines conditions presque ritualisées : Autorisation du père du frère ou du mari, dissimulation du corps et des attributs de la féminité, interdiction de faire entendre sa voix, chaperonnage par un mâle – ne serait-ce qu'un enfant-évitement des lieux de rassemblement des hommes ( terrasses de cafés, place de djemâa...), réintégration du foyer avant la prière du maghreb, le coucher du soleil... .

### 2-La langue

Cet effacement de l'espace de la cité s'accompagne d'un dispositif langagier visant son éviction du champ linguistique : tout un stratagème stylistique<sup>2</sup> en périphrase, litote, pronominalisation, et surtout métonymie, va empêcher son émergence sous forme verbale et surtout son irruption nominalisée dans le discours.

Ainsi, pour ne pas à avoir à utiliser les termes mère, sœur, épouse (et encore moins leurs prénoms), on aura recours –y compris maintenant dans certains milieux- à la métonymie. Pour dire « j'emmène ma sœur, ou ma femme ou ma mère chez le médecin », on dira « j'emmène la maison chez le médecin ». L'homme dira « Ils m'ont

dit à la maison de ramener ceci ou cela» au lieu de « ma femme ou ma sœur m'a dit de ramener... ».

L'identité de la femme est ainsi diluée dans un genre (la femme), et identifiée à la maison, « eddar », qui acquiert de ce fait une dimension plus profonde que celle d'un abri, une lieu de résidence ou un logement. Elle est le siège de la horma, pudeur et honneur, cristallisée autour de l'intégrité de la sexualité des femmes, et nécessitant force vigilance et surveillance.

C'est de cette même volonté d'effacement, de dématérialisation que relève la nisba (la relativisation) qui désigne la femme par sa relation d'appartenance à un homme. Elle sera la femme de Tahar, la fille de Rachid la sœur de Omar, plutôt que Radia, Nassima ou Fadéla. qui ne sont plus, en tant que sujets, que des « moi raccordé<sup>3</sup> ».

Ce gommage de la femme du discours prend parfois la forme de la négation radicale.

*« Un chaouia ne mentionne jamais ses filles au nombre de ses enfants s'il a des garçons. »<sup>4</sup>*

Réifiée en objet de convoitise, d'exploitation, de réclusion, de surveillance et... d'objet d'étude, elle est essentiellement privée de ce qui fait d'elle un sujet : La parole. Une parole qui, non seulement la ferait accéder au statut de sujet, mais qui représente en soi un danger car « le son de la voix féminine est, plus que dans d'autres civilisations, chargé de suscitations érotiques.<sup>5</sup> ». Elle devra donc

*« Non seulement se voiler, mais aussi demeurer discrète dans ses gestes et se taire. Car sa voix peut créer le trouble dont seul son époux a le droit de bénéficier<sup>6</sup> »*

Écrit Françoise Couchard, rejoignant Cheikh Enezfaoui, qui, des siècles auparavant, écrivait déjà :

*« Elle rira peu, parlera rarement (...) se tiendra en permanence à sa demeure (...) elle aura la langue courte et ne parlera pas beaucoup. »<sup>7</sup>*

Propos où l'on remarquera le nombre d'occurrences des lexèmes liés à l'empêchement de la prise de parole par la femme.

### **3-La légitimation par le Texte**

La légitimation de ces dispositifs enserrant la femme par le recours à la Parole Suprême, Sacrée, incontestable, celle de Dieu. Mais il faut tout de suite noter que l'une des particularités du Maghreb consiste justement en une superposition- sinon en leur confusion – de discours différents, parfois même antithétiques: discours social, discours religieux discours magico-superstitieux, discours politique, discours de la Vox Populi... .

C'est ainsi que le statut social imposé à la femme par la communauté serait juste parce que la religion le veut. La claustration et le bâillonnement de la femme est supposé correspondre à la volonté du Prophète de l'islam. N'a-t-il pas dit que

*« S'il m'avait été donné d'ordonner à quelqu'un de se prosterner devant un autre qu'Allah, j'aurais assurément ordonné à la femme de le faire devant son mari, tant sont grands ses droits sur elle.<sup>8</sup> »*

Et la méfiance envers la terrible perfidie supposée des femmes n'est –elle pas justifiée par la sourate 12 de Joseph (qui) mentionne trois fois leur artifice, le kayd<sup>9</sup>?

Notre propos n'étant pas de faire de l'exégèse, contentons-nous, sur ce point, de relever quelques éléments qui montrent que cette oppression de la femme relève de stratégies sociales de prise de pouvoir, mais pas d'un acte de foi.

La référence à l'islam et à son prophète n'est pas légitimante puisque avant la Révélation, puis de son vivant, les femmes jouissaient d'une grande liberté et d'une réelle implication dans la vie et la gestion de la cité.

*« Actives, participant à des débats prenant part à des conflits, demandant des comptes, prenant des décisions, et ceci même peu après la mort du Prophète.<sup>10</sup> »*

La première personne à avoir cru en lui, à avoir récité la Chahada, la première à avoir embrassé la nouvelle religion est une femme Khadidja, sa première femme.

C'est Aïcha, sa fille, plutôt que ses fils que le premier khalife, Abou Bakr, chargea de la mission de

*« Distribution de certains fonds publics, de répartir ses biens propres entre ses fils et ses filles et de faire l'oraison funèbre de son père.<sup>11</sup> »*

De même « Le jurisconsulte Echafii, exprima dans son testament le désir que Nafissa descendante du Prophète fit sur lui la prière funèbre. On respecta la volonté du défunt.<sup>12</sup> »

Et, actes symboliques entre tous au regard de la prétendue impureté de la femme,

*« C'est à une femme, Hafsa, que Omar confia, sur son lit de mort, le premier exemplaire du Coran, qui avant lui, avait été en possession d'Abou Bakr.<sup>13</sup> »*

Et c'est

*« Mahomet lui-même qui forma Omm Waraka bint Abdallah à la fonction d'imam pour qu'elle enseigne à ses correligionnaires Le Coran qu'elle connaissait par cœur.<sup>14</sup> »*

L'islam a, contrairement à ce qui a été dit et écrit, ouvert à la femme des perspectives qui « représentaient au moment où le Coran fut révélé, la législation la plus féministe du monde civilisé ». D'habitude transmise en héritage, elle bénéficie désormais de droits successoraux. Il est donc

*« Hors de doute que dans le premier quart du 1<sup>er</sup> siècle de l'hégire, le voile et la réclusion des femmes n'avaient d'autres motifs ni d'autres buts que (...) la distinction des classes. »*

Juliette Mince confirme ce rôle d'indicateur de classe sociale que joue le voile, porté plus comme signe ostentatoire d'appartenance à la noblesse ou aux « femmes libres » que d'asservissement à un homme.

*« Dans la région (de Médine) et ailleurs, depuis longtemps, les femmes des milieux aisés se voilaient, y compris les juives et les chrétiennes.<sup>15</sup> »*

Dans l'islam, la différenciation de sexe n'intervient pas dans la relation de l'être à Dieu.

*« Aux croyants et aux croyantes, Allah a promis des jardins(...) où ils demeureront immortels. »*

Le Texte Coranique exprime dans une très belle métaphore la relation d'amour, d'affection et de complémentarité qui doit lier les deux êtres :

*« Elles sont un vêtement pour vous, et vous êtes un vêtement pour elles. »*  
ou encore  
*« Il a établi entre vous amour et compassion.<sup>16</sup> »*

Nous sommes donc bien loin de l'être réifié que les stratégies sociales ont fait de la femme pour asseoir et perpétuer le pouvoir mâle. Elle pouvait, du temps même du prophète, demander un homme en mariage ou le répudier. Lui-même « *fût désiré et demandé en mariage par de nombreuses femmes, dont sa première femme, Khadidja bint Khuwailid<sup>17</sup>* » et a été « *rejeté par d'autres : Asma bint Numan, Mulaika bint Kâab, et fatima bint e -Dahhak.<sup>18</sup>* »

## II- L'OCCIDENT CHRETIEN

L'argument supplémentaire que l'on pourrait avancer pour montrer l'inanité de la référence au discours religieux orthodoxe pour légitimer et sacraliser l'oppression des femmes, leur claustration et leur diabolisation, est le fait que ce dispositif répressif n'est pas l'apanage des communautés musulmanes.

*« Nous partageons avec les méditerranéens (juifs chrétiens et musulmans) ces coutumes (...) qui seraient notre originalité : la circoncision, le voile, la claustration des femmes.<sup>19</sup> »*

Loin donc d'être circonscrit aux sociétés maghrébines ou musulmanes, le « cantonnement » de la femme par la claustration et la réification au nom de prétendues exigences religieuses et de dangerosité dont il faut se prémunir, se retrouve depuis toujours dans toutes les communautés. Les hommes « aménagent » toujours la cité de manière à dominer et opprimer les femmes parce qu'ils ont en peur. Peur de la féminité, du mystère de la sexualité féminine, de sa capacité à donner la vie qui la fait identifier au biologique et à la nature, source de vie et de mort à la fois.

La similitude des attitudes de l'homme et de ses dispositifs politiques, adossés au système patriarcal et légitimés par le discours religieux, en est la preuve.

Ainsi, chez Tertullien<sup>20</sup>, référence importante dans l'histoire du christianisme, la femme est assimilée au démon :

*« Femme, tu es la partie du diable, tu as persuadé celui tu as persuadé celui que le diable n'osait attaquer en face. C'est à cause de toi que le fils de Dieu a dû mourir, tu devrais t'en aller vêtue de deuil, de haillons <sup>21</sup> »*

Pour Jean Chrystosme (Jean « Bouche d'or ») qui est cité parmi « ceux qui édifièrent l'Eglise », la femme est encore plus dangereuse :

*« En toutes les bêtes sauvages, il ne s'en trouve pas de plus nuisante que la femme »*

Pour l'Eglise, cet « être inachevé, d'essence diabolique, perdu par la souillure de la chair » est la tentation même qui guette les croyants pour les entraîner sur les chemins de la perdition.

Sa nocivité, et le danger que son être représente intrinsèquement pour les bons chrétiens sont si évidents, si patents, que le concile de Mâcon réuni au II<sup>ème</sup> siècle sous la direction de l'Apôtre Saint Paul, « a discuté la question de savoir si la femme avait une âme<sup>22</sup>. »

La légitimation de l'assujettissement de la femme à l'homme par le discours religieux est nettement plus nette et plus tranchée que dans l'islam.

*«Après le péché, Dieu dit à la femme : tu seras sous la puissance de ton mari, il exercera l'autorité sur toi<sup>23</sup> »*

N'est-elle pas celle qui a convaincu Adam de commettre le péché premier<sup>24</sup> ? De quelle perfidie n'est-elle pas capable pour nuire à l'homme ? D'ailleurs,

*« Le cantique des cantiques chantait déjà qu'elle était plus redoutable que les armées en marche déployées !<sup>25</sup> »*

La diabolisation, stricto sensu, de la femme est donc plus nettement radicale chez les exégètes chrétiens, qui la considèrent comme le démon même dont il faut se protéger des maléfices et des troubles de toutes sortes qu'elle peut générer dans le corps social et dans la foi de l'homme.

Ainsi, le voile, qui relève du social<sup>26</sup> en islam car, à l'origine, il servait à distinguer les femmes libres des esclaves, relève de l'obligation religieuse dans la chrétienté.

Tertullien dans « Le voile des vierges » (De virginibus velandis) l'exige pour les jeunes filles<sup>27</sup>, Saint Paul l'exige comme preuve de la soumission à Dieu, voyant dans la longue chevelure de la femme une sorte de prédestination à la dissimulation de la tête :

*« La femme doit avoir sur la tête un signe de sujétion à cause des anges (...) Jugez par vous-même : est-il convenable qu'une femme prie Dieu sans être voilée ? (...) la chevelure lui a été donnée en guise de voile<sup>28</sup> »*

Comme dans les sociétés maghrébines traditionnelles, le discours socio-politique arrimé au discours religieux, va être réalisé en dispositions pratiques. Ainsi, l'infériorité civile et l'incapacité juridique de la femme française allait être officiellement établies. Elle ne pouvait ne gérer ses biens, ni en disposer, ni ester en justice. Dans le code civil, article 1124, la loi stipule que :

*« Les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels et les débiles mentaux.<sup>29</sup> »*

Faute de ne pouvoir développer davantage ce point dans le cadre de cet article, signalons que de la même manière, dans les deux sociétés, la virginité de la femme est sacralisée, et que de la même manière, il est procédé à cet effacement, cette dématérialisation de la femme dans la production langagière : Ce n'est qu'à la fin du XVIIIème siècle qu'un article est consacrée à la femme, en tant que telle, dans le dictionnaire théologique de Bergier<sup>30</sup>. Avant cela, pour trouver « femme » dans le dictionnaire, il fallait chercher dans les termes inhérents à ses fonctions : veuve, mère, mariage, sexe.

Dans son article « Autorité », ce dictionnaire note :

*« La femme est une aide donnée à l'homme et non son égale qui ait un droit de lui disputer l'empire. (...) Dieu n'a pas demandé son avis à la femme pour la soumettre à son époux<sup>31</sup> »*

L'universalité de la peur de la féminité et des réactions de coercition que cela engendre contre elle, au plan social et culturel, s'est manifestée aussi, et de manière tout-à-fait similaire chez les Grecs. Pour eux, toutes les femmes « étaient déraisonnables, obsédées sexuellement et mentalement déficientes »<sup>32</sup>, et ils scindaient leurs espaces social et de vie en deux<sup>33</sup> : « gynécée, espace privé des femmes et des enfants de sexe masculin encore imberbes », d'une part, et, d'autre part, « "polis", la cité qui est l'espace public, le domaine des hommes adultes qui décident et gouvernent. »

Comme partout ailleurs, la femme est rejetée du côté du domestique et de l'animalité, réduite à sa seule fonction biologique que l'homme ne peut ni posséder, ni comprendre, ni maîtriser sa sexualité.

*« Au cours du premier millénaire avant Jésus Christ, les femmes n'étaient que des objets. Pour les Grecs, une femme (quel que fût son âge ou son état) était gyne, dont la signification linguistique est « génitrice »<sup>34</sup> »*

Écrit Fatéma Mernissi, qui note que chez les Athéniens, la femme, parquée dans le gynécée, totalement soumise à l'autorité du mâle, ne jouissait que des droits accordés aux esclaves. Elle

*« Ne contractait qu'un mariage arrangé (...) dînait rarement avec son mari, qui pouvait répudier sa femme sans motif (...) si elle sortait, en de rares occasions, elle était toujours chaperonnée. (...)»<sup>35</sup> »*

Chez les Romains, la même méfiance, basée sur la crainte des pouvoirs féminins est attestée. Elles sont perçues à la fois comme indispensables et

*« Éminemment, presque constitutivement suspectes, maîtresses, par exemple, de la confection de drogues, qui, d'agents de fécondité et de prospérité (...) se transforment en poison<sup>36</sup> »*

Gilbert Durand note que dans le mythe de la Kali des Bambara Mousso-Kotoni,

*« Elle symbolise tout ce qui s'oppose à la lumière : obscurité, nuit, sorcellerie. Elle est aussi image de la rébellion, du désordre, de l'impureté<sup>37</sup>. »*

Ce même rejet de la féminité, se traduisant par son assimilation au domestique, à la nature, et à l'animalité, avec la crainte et la fascination que cela suppose, s'exprime, chez les Iroquois, de manière plus profonde et plus radicale que l'effacement que nous relevons dans le dispositif langagier dont nous parlons plus haut dans ce travail.

*« Elle est sémantiquement connaturelle à l'animal<sup>38</sup> »*

La langue de la communauté se chargeant d'organiser ses catégories linguistiques pour exprimer et conforter cette conviction : Les genres ne sont plus organisés en animé inanimé, mais selon un autre critère qui exclut la femme de la catégorie « humain ».

*« En genre andrique et genre métandrique. Ce dernier comprend le choses inanimées, les animaux des deux sexes et les femmes<sup>39</sup> »*

C'est cette même crainte obsessionnelle pour la femme et son désir de la dominer, qui s'exprime dans les croyances de l'homme Bédi, transparaissant à travers ce qu'on lui raconte sur les dispositions des femmes à le contrarier, et leur volonté à ne jamais se soumettre.

*« Autrefois, les sages-femmes tenaient la nouveau-née fille dans leur mains, le fixaient dans les yeux et lui répétaient « nkad, nkad, nkad, o mba foo he nkad « négation négation, négation tu ne seras que négation<sup>40</sup> »*

### III-L'éternel Féminin

Il est donc loisible de constater, même si notre discours, au nom de l'impératif de la concision, n'a pas développé tous les points susceptibles de l'être davantage, à la fois le caractère totalement arbitraire et infondée de la représentation de la femme musulmane dans le Maghreb traditionnel, et en même temps, le caractère universel d'une peur ontologique, dirait-on, liée à l'être féminin, nimbé du mystère de sa sexualité, pressentie comme dangereuse pour l'homme et l'ordre social qu'il s'est bâti à la mesure du pouvoir qu'i s'est attribué.

Peur atavique qui transparait dans un mythe Dogon : Sur la Terre, création et épouse d'Amna, le dieu suprême, poussa une termitière, clitoris rival du pénis. Amna l'abattit, « *La Terre, excisée, fut plus docile à son époux.* »<sup>41</sup>

Peur qui fait dire au maghrébin :

« *"La femme est comme le diss (espèce de graminée), si l'on tient fermement, elle ne vous fait point mal, si on la tient doucement, elle vous coupe"*<sup>42</sup> »

Peur qui a généré la terreur du *vagina dentata* que Ath Sabbah et Couchard ont noté<sup>43</sup>, et dont relèvent les propos de Platon dans *Le timée*, à propos de la femme qui

« *Serait mue par son utérus, animal incontrôlable et être vivant possédé du désir de faire des enfants.* »<sup>44</sup> »

---

## Références bibliographiques

- <sup>1</sup> J. Pommerol. *Une femme chez les sahariennes*. In Sakina Messadi . *Les romancières coloniales*. Enal.1990.p.26
- <sup>2</sup> « Les langues permettent de repérer les représentations sociales et jouent un rôle décisif dans la construction et la transmission de ces représentations » écrit Dalila Morsly dans « *Ô hommes, soyez femmes ne serait-ce qu'un jour* » in *femmes et hommes au Maghreb et en immigration.p ;191*
- <sup>3</sup> L'expression est de Hannah Daris Taïeb in *Le monde arabe contemporain*.Cahier n°4
- <sup>4</sup> Mathéa Gaudry. La femme chaouia dans les Aurès. Chihab. 1998
- <sup>5</sup> Malek Chebel. L'esprit de sérail.Paris. Lieu commun. 1998.p.166
- <sup>6</sup> Françoise Couchard. Le fantasme de séduction dans la culture musulmane.Paris.Puf.94
- <sup>7</sup> M. Nefzaoui .*La prairie parfumée où s'ébattent les plaisirs* in F.A.Sabbah. *La femme dans l'inconscient musulman*.Paris .Albin Michel.1996
- <sup>8</sup> M. Hedam .Sexualité et liens paentaux au Maroc.Th.3emeCycle.Paris Nord.1986
- <sup>9</sup> Edgar Weber. *L'imaginaire arabe*. L'Harmattan.1990
- <sup>10</sup> Sossie Andezian. *Femmes et religion en islam*. In Clio n°21995
- <sup>11</sup> Juliette Mince. Le Coran et les femmes. Hachette. 1966
- <sup>12</sup> Mansour Fahmi. La condition de la femme en islam. Allia 1990. (1ere ed. 1913)
- <sup>13</sup> Sossie Andezian. Op.Cit.
- <sup>14</sup> Id.
- <sup>15</sup> J. Mince. Op.Cit.
- <sup>16</sup> Id.p ;90
- <sup>17</sup> Ibn Saad in F. *Mernissi.Sexe, idéologie et islam*. Paris.Tierce.1983.
- <sup>18</sup> id
- <sup>19</sup> F.A. Sabbah. La femme dans l'inconscient musulman. Albin Michel. 1996.
- <sup>20</sup> <sup>20</sup> Quintus Septimius Florens Tertullianu. 155 environ-225 environ. Encyclopedica Universalis5. Cd-rom Hachette. Art : Tertullien
- <sup>21</sup> Simone de Beauvoir. *Le deuxième sexe* t.1.p.113 in Sakina Messadi. *Les romancières coloniales et la femme colonisée*. Alger. ENAL 1990 p.91.

- <sup>22</sup> Jean Lorulot. La femme dans l'Église. In Sakina Messadi. *Les romancières coloniales et la femme colonisée*. Alger. ENAL 1990 p. 92
- <sup>23</sup> Marcel Bernos. « La femme » dans le dictionnaire théologique de Bergier. *Clio* n°3. Histoire, femmes et sociétés. 1995. Article Autorité. p. 171
- <sup>24</sup> Dans le récit coranique la responsabilité du péché n'est attribuée à la femme. Le verbe employé par Dieu est un duel, qui dit que les deux ont été trompés par le diable.
- <sup>25</sup> Edgar Weber. *Imaginaire arabe et contes érotiques*. Paris. L'harmattan. 1990. p. 179
- <sup>26</sup> Caractère social et culturel avéré en Méditerranée, par delà les clivages religieux.
- <sup>27</sup> Encyclopedia Universalis 5. Cd-rom Hachette. 1999. Art : Tertullien
- <sup>28</sup> Rosine Lambin. Paul et le voile des femmes. In *Clio. Histoire, femmes et sociétés*. 1995. p. 61-62
- <sup>29</sup> Benoîte Groult. *Ainsi soit-elle*. P. 48 in Sakina Messadi. Op. Cit. p. 119. Nous remarquerons dans quelles catégories sociales-les irresponsables et les marginaux- la femme est insérée.
- <sup>30</sup> Nicolas-Sylvestre Bergier. 1718-1790
- <sup>31</sup> Marcel Bernos. *la femme dans le dictionnaire théologique de Bergier*. In *Clio* n° 3. p. 163
- <sup>32</sup> Fatéma Mernissi. *Etes-vous vacciné contre le harem ?* Casablanca. Le fenec 1998. p. 72
- <sup>33</sup> Id. p. 17
- <sup>34</sup> Id. p. 71
- <sup>35</sup> Id. p. 70
- <sup>36</sup> Jean-Marie Pailler. *Le rôle religieux des femmes dans la Rome républicaine*. In *Clio* n°2. 1995.
- <sup>37</sup> Op. Cit. p. 121
- <sup>38</sup> Gilbert Durand. *Les structures anthropologiques de l'imaginaire*. Paris. Bordas. 1969. sixième édition
- <sup>39</sup> id. p. 114
- <sup>40</sup> Onana j. Mbah. *La vision de la femme à travers les contes Béti*. Thèse de 3ème cycle. Paris 3. Sorbonne. 1979.
- <sup>41</sup> Jacques Maquet. Encyclopedia Universalis 5. Hachette. 1999. Article : Excision
- <sup>42</sup> Mathéa Gaudry. *La femme Chaouia des Aures*. Alger. Chihab-Amal. 1998. p. 96
- <sup>43</sup> F. Ath Sabbah. Op. CI p. 66 . F. Couchard. Op cit p; 104
- <sup>44</sup> F. Couchard. p. 42